

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE

ISIN part P : FR0010585281

Ce FCP est géré par La Financière Responsable.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis), en investissant dans des valeurs alliant mise en œuvre d'une stratégie dite « Socialement Responsable » et rentabilité financière. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

L'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis) est un indice actions de comparaison donné à titre indicatif pour refléter la performance normée de l'univers d'investissement. Il est composé de cinquante sociétés cotées importantes de la zone Euro.

Ce fonds est investi essentiellement en actions d'entreprises des pays de l'Union Européenne (min 90% de son actif net), zone euro et hors zone euro (max 10%), de toutes tailles de capitalisation boursière et de tous secteurs confondus. Ce fonds est classé dans la catégorie AMF : actions de pays de la zone euro. Le fonds ne pouvant être investi qu'au maximum 10% dans des actions d'entreprises de l'Union Européenne hors zone euro ne présente donc qu'un risque de change accessoire pour le souscripteur de la zone euro. Le fonds pourra être exposé en produits de taux et/ou trésorerie à hauteur de 10% maximum. Ces produits resteront dans un univers « Investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB - selon l'échelle Standard & Poor's). Le fonds sera investi au maximum à 10% en OPC autorisés à la commercialisation en France.

Le fonds est géré selon un processus de gestion de convictions. La sélection active et discrétionnaire des actions en portefeuille est faite après une étude approfondie, notamment du potentiel de croissance à moyen-long terme de l'entreprise sous-jacente. L'étude et l'opinion émise sur les entreprises incluent la prise en compte d'informations de nature extra-financière (étude des pratiques de l'entreprise vis-à-vis de ses employés, clients, actionnaires, fournisseurs, société civile, environnement, analyse de la gouvernance), intégrant systématiquement et simultanément les trois critères ESG (Environnement, Social/Sociétal, et qualité de Gouvernance). Le fonds exclut les actions des entreprises qui enfreignent de manière avérée les Droits de l'Homme et les conventions internationales, qui ont un lien direct avec les activités liées aux mines antipersonnel et aux bombes à sous munitions, qui ont réalisé des licenciements sans mesure d'accompagnement au cours des trois dernières années, et qui refusent de communiquer l'information extra-financière et/ou financière requise par l'équipe de gestion.

Cette part est une part de capitalisation.

Les demandes de souscriptions et de rachat de parts sont reçues chaque jour de bourse avant 11h00 et exécutées sur la base des cours de clôture de la bourse du jour (J). Le règlement s'effectue en J+1.

Le fonds est éligible au PEA.

Profil de risque et de rendement

← A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →



Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque indiquée pour cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque 5 reflète la stratégie de gestion mise en œuvre dans le fonds qui présente un degré important d'exposition au risque actions.

Risques significatifs, non suffisamment pris en compte dans l'indicateur :

Risque de capitalisation : l'OPCVM peut être investi, pour une part minoritaire de son actif, en titres de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque lié à la gestion d'actifs discrétionnaire : la performance du fonds dépend des sociétés choisies par le gérant. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres les plus performants.

Pour plus d'information sur les risques, l'investisseur est invité à se référer au prospectus de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00% TTC non acquis au fonds
Frais de sortie	0,00% TTC non acquis au fonds
Frais prélevés par l'OPCVM au titre du dernier exercice	
Frais courants	2,21% TTC
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances au titre du dernier exercice	
Commission de surperformance	0,01% TTC

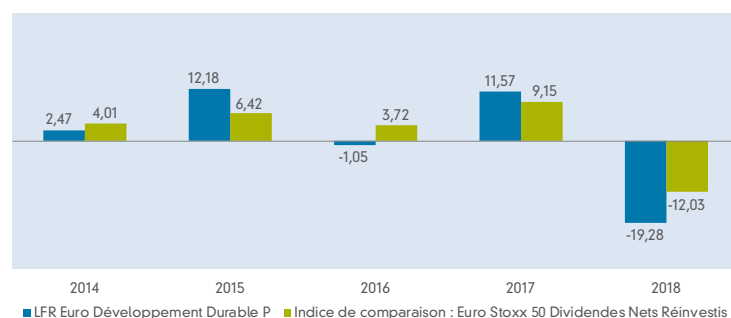
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM, accessible sur le site www.la-financiere-responsable.fr ou contacter La Financière Responsable au 01.75.77.75.00.

Les frais d'entrée et de sortie présentés sont les frais maximum applicables, pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi, et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, des frais inférieurs peuvent être appliqués. Vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas - les commissions de surperformance ; - les frais de transaction (exceptés dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Cette commission de surperformance correspond, lorsque la performance du fonds est positive, à 25%TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis. Le prélèvement des frais de gestion variables par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice de l'OPCVM.

Performances passées (en%)



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 11/12/2007. Date de création de la part : 22/08/2008.

Devise : Euro

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Le prospectus complet, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, des informations sur les autres catégories de parts de cet OPCVM, ainsi que toute autre information sont adressés gratuitement sur simple demande écrite à : La Financière Responsable – 52 rue de Ponthieu – 75008 Paris - 01.75.77.75.00 ; ou à l'adresse électronique : lfr@lfram.fr.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il vous est conseillé de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller.

La valeur liquidative (VL) est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet : www.la-financiere-responsable.fr.

Les demandes de souscriptions et de rachats de parts sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL) sous réserve d'être reçues avant 11h00 par le dépositaire BNP Paribas Securities Services. Elles sont exécutées le premier jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

La responsabilité de La Financière Responsable ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Des détails sur cette politique de rémunération figurent sur le site internet de la société www.la-financiere-responsable.fr. Le texte complet de la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société.

Cet OPCVM, relevant de la directive Européenne 2009/65/CE, est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La Financière Responsable est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 janvier 2019.